

Janvier - Avril 2026

N°18



Coordinnées du RPE

Adresse : Rue Dusoir
14 370 ARGENCES
02.31.23.72.70 / 06.31.21.43.05
rpe.moulindespetits@fede14.admr.org



Relais Petite Enfance
Le Moulin des Petits

Accueil sur rendez-vous et par téléphone

Le Mardi : de 13h30 à 16h30

Le Mercredi : de 09h00 à 12h30 et
de 13h30 à 16h30

Le Jeudi : de 13h30 à 16h30

Les matinées d'éveil

Mardi, jeudi et vendredi : 9h30-11h30.

Rue Dusoir à Argences
(hors vacances scolaires).

Journal du Relais Petite Enfance Le Moulin des Petits

ÉDITO

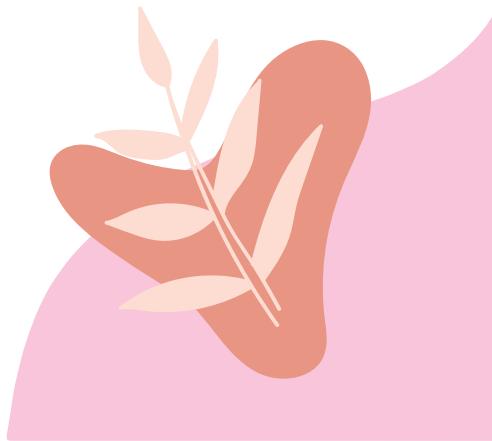
Bonjour à toutes et à tous !

Voici le journal du Relais où vous retrouverez l'ensemble de la programmation jusqu'au mois d'avril ainsi qu'un article sur le référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant.

Je vous souhaite une très belle et heureuse année 2026 !

Bonne lecture,

Christelle Delbos



A vos agendas

Les réunions en soirée, destinées aux assistants maternels :

Chaque mois (ou presque), venez échanger avec des professionnels autour de thèmes liés à votre profession ou partager un moment convivial entre assistants maternels des 3 RPE de la CDC Val ès dunes.



Rencontre-échanges avec les puéricultrices

Temps d'échanges autour d'une galette des rois, avec Mme Bras et Mme Gaspard, puéricultrices de la MDS d'Argences.

Mardi 13 janvier

**À 19h45 au RPE Le Moulin des Petits
(Rue Dusoir-Argences).**



Atelier cuisine et dégustation

À l'occasion de la Semaine Nationale de la Petite Enfance ayant pour thème "Des équilibres", participez à un atelier cuisine avec Justine MARIE, diététicienne, de l'association "Manger et grandir".

Cette rencontre prendra la forme d'un atelier cuisine participatif. Les participants réaliseront des plats adaptés aux tout-petits, tout en abordant les notions clés de l'équilibre alimentaire chez le jeune enfant.

La soirée se poursuivra par un temps d'échanges puis par une dégustation des plats préparés.

Mardi 17 Mars ou Jeudi 19 Mars

De 19h30 à 21h30

À la Salle des fêtes de Billy (Rue du Temps Libre).



Un temps pour soi : Sieste musicale

Grâce à leur voix et leurs instruments choisis spécifiquement pour ce moment si particulier, les musiciens de la Compagnie Bleu de Lune vous invitent à laisser le tumulte du quotidien à la porte de cette bulle de douceur, le temps d'une échappée musicOnirique..."

Jeudi 9 avril
(Horaires et lieu à confirmer)



Matinées d'éveil et réunions

Janvier

Il est obligatoire de s'inscrire pour participer aux temps collectifs. Dès réception du programme, inscription possible par mail, téléphone en précisant le nombre d'enfants présents et le créneau horaire choisi suivant les animations proposées (9h30 ou 10h30). Merci de prévenir le Relais Petite Enfance si il y a un changement (annulation, enfant non présent, malade...).

Mardi 13	Argences	9h30-11h30 : Matinée d'éveil
Mardi 13	Argences	19h45 : Réunion avec les puéricultrices + Galette
Jeudi 15	Argences	9h30-11h30 : Matinée d'éveil
Vendredi 16	Argences	9h30-11h30 : Matinée d'éveil
Mardi 20		Pas de matinée d'éveil
Jeudi 22	Argences	9h30 <u>ou</u> 10h30 : Éveil musical avec Marion 
Vendredi 23	Argences	9h30-11h30 : Matinée d'éveil
Mardi 27	Argences	9h30-11h30 : Matinée d'éveil
Jeudi 29		Pas de matinée d'éveil
Vendredi 30	Argences	9h30-11h30 : Matinée d'éveil

Matinées d'éveil et réunions Février

Il est obligatoire de s'inscrire pour participer aux temps collectifs. Dès réception du programme, inscription possible par mail, téléphone en précisant le nombre d'enfants présents et le créneau horaire choisi suivant les animations proposées (9h30 ou 10h30). Merci de prévenir le Relais Petite Enfance si il y a un changement (annulation, enfant non présent, malade...).

Mardi 03	Argences	9h30-11h30 : Matinée d'éveil
Jeudi 05	Argences	9h30 <u>ou</u> 10h30 : Médiation animale  
Vendredi 06	Argences	9h30-11h30 : Matinée d'éveil
Mardi 10	Argences	10h00 : Allons à la Bibliothèque 
Jeudi 12	Argences	9h30-11h30 : Matinée d'éveil
Vendredi 13	Argences	9h30 <u>ou</u> 10h30 : Médiation animale  



Vacances scolaires : du samedi 14 février au lundi 02 mars

Matinées d'éveil et réunions Mars

Mardi 03	Argences	 9h30 ou 10h30 : Médiation animale
Jeudi 05	Argences	9h30-11h30 : Matinée d'éveil
Vendredi 06	Argences	9h30-11h30 : Matinée d'éveil
Mardi 10	Argences	9h30-11h30 : Matinée d'éveil
Jeudi 12	Argences	 9h30 ou 10h30 : Éveil musical avec Benjamin
Vendredi 13	Argences	9h30-11h30 : Matinée d'éveil
Mardi 17	Argences	9h30 ou 10h30 : Des équilibres
Mardi 17	Billy	19h30 : Atelier cuisine + dégustation
Jeudi 19	lfs	 Savana Parc Rendez-vous au parc de 9h30-11h30
Jeudi 19	Billy	19h30 : Atelier cuisine + dégustation
Vendredi 20	Argences	9h30 ou 10h30 : Des équilibres
Samedi 21	Vimont	9h30 ou 10h30 : Rencontre enfants-parents/Éveil musical 
Mardi 24	Argences	9h30 ou 10h30 : Ambiance Snoezelen
Jeudi 26	Argences	9h30 ou 10h30 : Ambiance Snoezelen
Vendredi 27	Argences	9h30 ou 10h30 : Ambiance Snoezelen
Mardi 31	Argences	9h30-11h30 : Matinée d'éveil

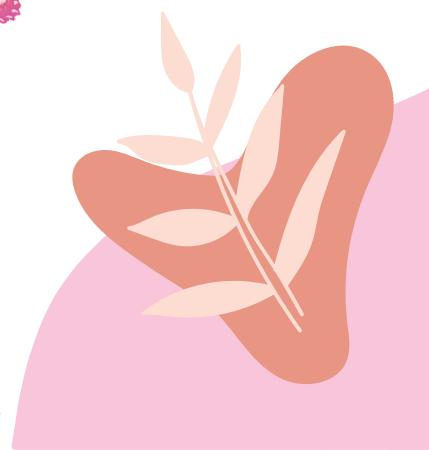
Matinées d'éveil et réunions Avril

Il est obligatoire de s'inscrire pour participer aux temps collectifs. Dès réception du programme, inscription possible par mail, téléphone en précisant le nombre d'enfants présents et le créneau horaire choisi suivant les animations proposées (9h30 ou 10h30). Merci de prévenir le Relais Petite Enfance s'il y a un changement (annulation, enfant non présent, malade...).

Jeudi 02	Argences	9h30-11h30 : Matinée d'éveil
Vendredi 03	Argences	9h30-11h30 : Matinée d'éveil
Mardi 07	Ouézy	9h30 : Chasse aux œufs et balade en tracteur 
Jeudi 09	Ouézy	9h30 : Chasse aux œufs et balade en tracteur 
Jeudi 09	(Lieu à confirmer)	 En soirée : Sieste musicale 
Vendredi 10	Argences	 10h00 : Allons à la Bibliothèque
Mardi 28	Argences	9h30-11h30 : Matinée d'éveil
Jeudi 30	Argences	9h30-11h30 : Matinée d'éveil



Vacances scolaires : du samedi 11 avril au lundi 27 avril



Un référentiel, une autre démarche que celle du guide. Par Christine Schuhl

Durant des années, les professionnels de la petite enfance ont revendiqué des outils pour ne pas se perdre dans des pratiques professionnelles parfois improvisées selon les repères de chacun.

Les travaux canadiens étaient enviés, les approches suédoises étaient espérées, mais aucun outil ne permettait de formaliser une véritable démarche de qualité.

Des premières chartes au rapport Giampino, les pratiques ont bougé. Elles ont été plus explicites et la bien-traitance est entrée dans les pratiques, que ce soit aux domiciles des assistantes maternelles ou au sein des collectivités. Tout n'est pas idéal, loin de là, et des dérives dangereuses et inacceptables se révèlent encore trop souvent malgré un travail de prévention bien réel.

Aujourd'hui un référentiel voit le jour, fruit d'un travail colossal de professionnels pluridisciplinaires, afin de poser des repères importants dans l'accompagnement de l'enfant de moins de trois ans.

Certains parlent de ce document en termes de guide, comme s'il s'agissait d'une succession de « recettes ». Il n'est pas à lire dans une tonalité de « il faut »... « Il ne faut pas », mais bien plus le comprendre et le mettre en œuvre dans les principes de réalité de chacun.

Il n'y a pas de recette dans l'éducation, il n'existe pas plus d'astuces. Les petits groupes d'enfants se composent au hasard des inscriptions et ensemble le quotidien se tisse au gré des émotions et des niveaux de sécurité affective de chacun.

Même si la vie en collectivité et au domicile des assistantes maternelles est parfois complexe et difficile, il est urgent de quitter les techniques d'exclusions et toutes formes de punitions qui ont affaibli des générations d'enfants... et d'adultes.

Notre responsabilité d'adulte est d'accompagner l'enfant dans les découvertes de ce qui est possible et ce qui ne l'est pas, sans menace ni peur.

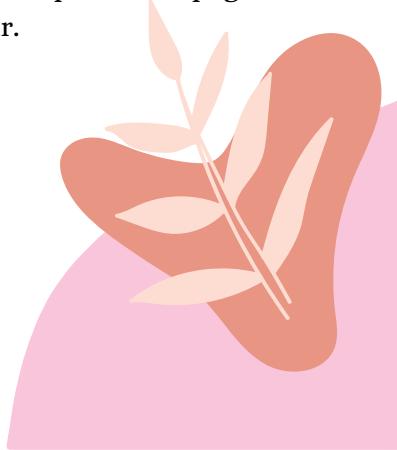
C'est par la fiabilité de l'adulte et surtout sur sa confiance réelle et profonde que l'enfant trouvera ses principaux appuis pour grandir.

Le référentiel est cet ensemble de repères construits sur des connaissances scientifiques actuelles permettant aux professionnels d'analyser leurs pratiques et les remettre peut-être en question tout en comprenant mieux les besoins des enfants de moins de trois ans.

Les exemples peuvent aider à saisir les situations, cependant, qu'il s'agisse de thérapies ou de quotidiens institutionnels ou familiaux, aucun exemple ne peut être valide sans son contexte, il peut encore moins servir de recette. Sorti de son contexte, l'exemple alimente la polémique sans donner une solution adaptée à toutes les situations.

Les « toujours » et les « jamais » ne donnent pas le sens d'une pratique. Ainsi, les connaissances sont là pour aider à mieux comprendre le besoin des tout-petits, non à dicter des postures.

Connaitre le développement de l'enfant et ses besoins est une nécessité pour chaque adulte, parent, professionnel, qui accompagne l'enfant dans son bien devenir.



Dossier Pédagogique

Il y a urgence à prendre en compte chaque principe de réalité où un tout-petit de moins de trois ans est en relation avec un adulte ou un autre enfant, pour en connaître ses potentialités réelles et réfléchir calmement sur ses besoins psycho-affectifs. Le quotidien est au cœur du vivant, il bouge, évolue, où chacun doit apprendre à s'adapter pour que le vivre ensemble prenne tout son sens. **Considérer le référentiel petite enfance comme un guide serait le réduire à un ensemble de postulats posés en dehors de toute réalité.**

Ainsi le référentiel n'est pas un idéal, sans quoi il creuserait encore plus les difficultés des professionnels qui, faute de moyens, se verraient sans cesse éloignés de ces objectifs. Il est bien plus un repère, un cadre dans lequel chacun peut y composer ses pratiques professionnelles **sans oublier qu'un petit d'homme possède d'innombrables compétences qui se construisent à partir d'une véritable confiance mutuelle, fondement d'une sécurité affective vitale et incontournable.**



* Educatrice de jeunes enfants, Montessorienne, diplômée d'études appliquées en sciences de l'éducation. Elle est formatrice, conférencière à l'origine de l'oxymore « les douces violences ». www.christineschuhl.com

Christine Schuhl

Publié le 01 septembre 2025 dans les pros de la petite enfance

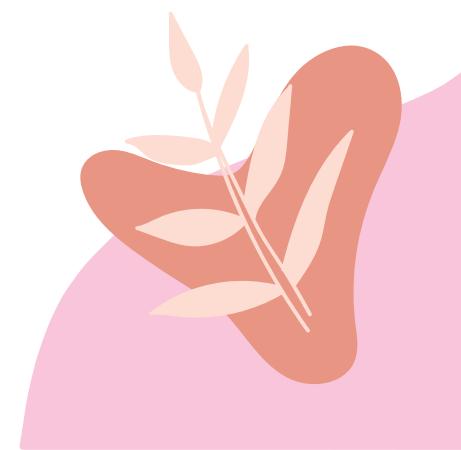


Référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant Un cadre commun pour tous les modes d'accueil

MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ,
DES SOLIDARITÉS
ET DES FAMILLES
Emmanuel
Macron
Président



consultable et téléchargeable
via ce QR-Code



Qu'est-ce que la VEO ?

L'acronyme « **VEO** » est la **Violence** (physique, psychologique ou verbale) utilisée envers les enfants dans une intention **Éducative** (pour leur « bien », pour qu'ils aient un « bon comportement »), culturellement admise et tolérée, dans tous les lieux et tous les milieux ; elle en devient alors « **Ordinaire** ».

Nous trouvons dans le registre des VEO :

Les violences physiques : fesser, gifler, mettre des « petites » tapes sur les mains, secouer, tirer les oreilles, bousculer, pousser, priver de nourriture...

Les violences psychologiques : punir, culpabiliser, faire du chantage, menacer, priver d'affection, menacer d'abandonner l'enfant...

Les violences verbales : crier, insulter, se moquer, humilier...

La VEO regroupe donc tous les moyens violents que les adultes (parents ou professionnels) utilisent pour faire obéir l'enfant et changer son comportement. La VEO se transmet ainsi de génération en génération : les parents reproduisent ce qu'ils ont vécu lorsqu'ils étaient enfants et pensent ainsi donner « une bonne éducation » à leur enfant. Notre société est marquée par certaines croyances erronées selon lesquelles « l'obéissance et les châtiments corporels seraient des principes éducatifs ».

Ces « principes éducatifs » sont le fruit d'une méconnaissance du développement cognitif et affectif des enfants. Certains parents et éducateurs interprètent donc, à tort, les comportements de leur enfant (en les qualifiant notamment de « caprices ») et il est très répandu de croire qu'un enfant deviendrait un « enfant-roi » si les parents ne le punissent pas quand il se « comporte mal ».

Un problème sociétal

Cependant, de nombreuses études ont prouvé les méfaits de la **VEO** sur la santé et l'inefficacité de celle-ci sur les comportements de l'enfant.

La VEO augmente le risque de développer des troubles psychologiques (tels que l'anxiété ou la dépression) et des troubles somatiques divers (tels que les pathologies cardiaques, auto-immunologiques ou cancéreuses). Elle accroît aussi le risque de développer des comportements agressifs ou d'en subir.

Les conséquences de la **VEO** sont considérables. Elles constituent une question de santé publique parce qu'elle est encore très largement employée : 85 % des parents reconnaissent avoir recours à la fessée (71,5 % à des « petites gifles »). La moitié des enfants sont frappés avant l'âge de 2 ans, et les trois quarts avant l'âge de 5 ans (étude menée par l'OVEO (Observatoire de la violence éducative ordinaire) en 2017).

Remettre en cause l'éducation de nos propres parents peut être difficile et douloureux. Nous pouvons avoir le sentiment de leur manquer de respect ou encore ressentir de la colère à l'idée qu'ils aient été violents. Néanmoins, il est important de comprendre qu'il est possible d'éduquer un enfant sans violence. Le changement dans notre manière d'éduquer ne sera pas immédiat et il n'existe pas de recette miracle. Toutefois, en changeant notre regard sur l'enfant et en comprenant les différentes étapes de son développement, nous pourrons changer de paradigme. Il est nécessaire de se questionner sur notre histoire et notre relation avec nos propres parents, mais aussi sur la relation que nous souhaitons développer avec nos enfants. Il est surtout essentiel de se reconnecter à nos émotions et à notre empathie. Ce processus exigera nécessairement du temps et de l'énergie, mais il permettra à nos enfants de grandir sans violence.

Mes pleurs
ne sont pas des
"caprices".

Ils te communiquent
quelque chose que
je n'arrive pas à dire
autrement .

*Loi du 10 juillet 2019 :
"L'autorité parentale s'exerce
sans violences physiques ou psychologiques"*



Je ne fais pas
de bêtises !
Je fais des
expériences !



*Loi du 10 juillet 2019 :
"L'autorité parentale s'exerce
sans violences physiques ou psychologiques"*





Je bouge
beaucoup,
parce que je suis
heureux et curieux
du monde qui
m'entoure !

*Loi du 10 juillet 2019 :
"L'autorité parentale s'exerce
sans violences physiques ou psychologiques"*

